

Décision Générale colonial

Décision n° 250. mouvements,

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 12 août 1918
Numéro JO n° 262 du 31/08/1918	Date du numéro 31 août 1918

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du même jour les gardes indigènes Noendif Moussa (Mle. 177) et Abdallah Aouad (Mle. 218) ont été lincenciés pour inaptitude au service militaire.